

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 15 (1870)  
**Heft:** (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Buchbesprechung:** De la bouche à feu, type unique de l'artillerie de campagne [Wille]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

BIBLIOGRAPHIE.

*De la bouche à feu, type unique de l'artillerie de campagne*, par Wille, premier lieutenant d'artillerie, avec 3 gravures sur bois. Berlin, 1870, Ernest Siegfried Mittler et fils, libraires-éditeurs de la cour. Prix de l'ouvrage, 2 fr. 40. (Extrait du 66<sup>e</sup> volume des archives pour les officiers de l'artillerie et du génie.)

Comme ce titre l'indique, l'auteur propose un modèle de bouche à feu qui remplacerait avantageusement à lui seul tous les modèles existants; il est inutile de faire ici ressortir les nombreux avantages que l'on retirerait de l'adoption d'un calibre unique; toutes les artilleries du monde sont à la recherche de la solution de ce problème. Selon l'auteur, la bouche à feu de campagne type doit être très efficace; ces deux qualités doivent se balancer et entrer également en considération, dans l'établissement des règles relatives à sa construction. M. Wille prouve, chiffres en main, que le canon de 4 prussien satisfait le mieux à la première condition, et qu'il se prête parfaitement aux rapides évolutions; il reste à savoir comment il se comporte, par rapport à la seconde condition, l'efficacité.

De nombreux paragraphes sont consacrés à la comparaison entre le 6<sup>u</sup> prussien et le 8<sup>u</sup> autrichien; ils rendent compte des expériences faites en Prusse à ce sujet. Les points de comparaison sont les suivants: 1. Chance absolue de toucher le but: a) Avec l'obus chargé à poudre, tiré sous un angle faible; b) Idem, tiré sous un grand angle; c) Avec l'obus à balles, contre des cibles; d) Avec l'obus à balles, contre des bouches à feu; 2. Chance relative de toucher le but; 3. Effet des obus: a) Sous celui de la force vive; b) Sous celui de la force explosive; 4. Effet des obus incendiaires; 5. Effet des shrapnels; 6. Idem des boîtes à balles; 7. Effets accidentels causés par les coups perdus; 8. Effet moral; 9. Moyens de relever les résultats; 10. Moyens de corriger le tir; 11. Rapidité du feu. Deux pièces de chaque système ont été employées aux expériences. L'auteur estime que l'ancien canon court de 12<sup>u</sup>, tiré à obus, fournissait une trajectoire excessivement rasante, ce qui est, selon lui, le criterium de la bonté d'une bouche à feu. Il prouve ses assertions par des chiffres irrécusables; c'est ainsi qu'à 1500 pas de distance, l'espace dangereux de cet engin est de 95 pas, tandis que ceux du 6<sup>u</sup> prussien et du 8<sup>u</sup> autrichien, ne sont respectivement que de 39 et de 33 pas.

Il résulte clairement de ces nombreuses expériences comparatives, que l'efficacité du canon prussien est de beaucoup supérieure à celle du canon autrichien; il occupe sans contestation le premier rang parmi les engins rayés, sous le rapport des divers effets qu'il produit. Mais sa mobilité n'est guère aussi grande que celle du 4<sup>u</sup>; et si l'auteur propose pour type ce dernier calibre, c'est qu'il est inébranlablement convaincu qu'on peut lui assurer autant de qualités tactiques qu'au 6<sup>u</sup>; tandis qu'il est impossible de procurer à celui-ci toute la mobilité désirable. Il produit, à l'appui de sa thèse, les résultats comparatifs obtenus avec ces deux calibres en présence, sous tous les points de vue ci-dessus mentionnés.

Pour prendre des conclusions, il propose:

1. Un canon de 4<sup>u</sup> en bronze, muni d'un appareil de fermeture à double coin, et d'un cône de passage intérieur modifié. Poids total: 720 livres;

2. Charge: 1<sup>u</sup>,4 de poudre à tirer prussienne;

3. Projectiles: a) Obus à manteau de plomb mince, muni d'une fusée à percussion.

Charge intérieure, 17 loths. Poids total, 7<sup>u</sup>.

b) Shrapnell à manteau de plomb mince, muni d'une fusée circulaire, enflammée directement par la charge de la bouche à feu, sans complication d'appareil. Mitraille composée de cylindres et de segments en fer forgé. Poids total, 12 2/3<sup>u</sup>. Ce projectile servirait en même temps de boîte à balles, si l'on ne réglait pas la fusée;

4. Approvisionnement en munitions : 156 coups par bouche à feu , dont 36 disposés dans l'avant-train ;

5. Affûtement et construction de l'avant-train et du caisson, analogues à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

L'auteur règle en outre tous les détails de construction de l'engin proposé ; il espère voir accorder à sa proposition toute la considération qu'elle mérite.

( *Journal de l'armée belge.* )

— Il vient de paraître à Würzburg, à la librairie Stabel, une brochure intitulée : *Arkolay et l'artillerie, ou les bouches à feu en campagne*, par un officier d'artillerie allemand (W. B.). L'auteur, un disciple d'Arkolay, présente des considérations du plus haut intérêt sur ce sujet.

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Tit. — Il arrive très fréquemment depuis quelque temps qu'un certain nombre d'administrations cantonales d'arsenaux remettent presque exclusivement de vieux harnais et de vieux équipements de selle pour les écoles fédérales de recrues d'artillerie et cours de répétition de train de parc.

Il en résulte un préjudice grave aussi bien pour la Confédération que pour l'instruction elle-même, attendu que ce vieux matériel est sujet à de nombreuses réparations, qui occasionnent des frais considérables à la Confédération et aux Cantons représentés aux écoles, outre les frais de location. D'autre part on apprend aux recrues à connaître un équipement qui ne sera pas le même que celui qui plus tard est remis aux batteries.

En conséquence le Département a décidé :

1<sup>o</sup> Que la moitié au moins des équipements de selle à donner aux sous-officiers et trompettes se rendant aux écoles fédérales devront être à l'ordonnance de 1863 ;

2<sup>o</sup> Qu'à l'avenir on n'acceptera plus aucun harnachement à l'ordonnance de 1831, mais seulement ceux qui seront à l'ordonnance de 1853 et 1864.

Nous prions les autorités militaires des Cantons qui seront dans le cas de louer de semblables harnachements pour les écoles fédérales, de vouloir bien porter la décision qui précède à la connaissance de leur administration de l'arsenal.

Nous ajoutons que les commandants des écoles respectives en ont également été informés.

Agréez, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,  
WELTI.

---

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres États, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

---

## ANNONCE.

---

En vente chez TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris, et chez les principaux libraires :

### QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES ARMES A FEU PORTATIVES

SE CHARGEANT PAR LA CULASSE

par W. VAN BERCHEM, *lieut.-colonel fédéral*. 1865. Broch. in-8<sup>o</sup> avec planches. — Prix 2 fr.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.